

MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

Présents : DANTIN Jean-Jacques, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume LABEYE Annie, LATOUR Laurent, PERCEVEAUX Sandrine, PERRAD-RICHARD Pyrène et THIVILLON Aurélien

Absents excusés : MACHET Gisèle et NAVETTE Éric

Absent : MONGOURDIN Lionel

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Secrétaire de séance : LABEYE Annie

Approbation des PV : approbation à l'unanimité du PV de la réunion du 24 septembre 2025 et du PV de la réunion du 8 octobre 2025

Adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Le Maire expose la mise en place relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents. La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale. La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent et modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation pour ses agents, Le conseil municipal décide :

- D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031.
- D'APPROUVER la convention d'adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » à intervenir entre la collectivité et le Cdg73.
- D'ACCORDER sa participation financière aux agents fonctionnaires, ou agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant adhéré à la convention de participation sur le risque « Santé » du Cdg73.
- DE FIXER, pour le risque « Santé », le montant unitaire de participation comme suit : 20 euros par mois par agent. La participation sera versée directement à l'agent.

Adhésion au contrat d'assurance groupe du Cdg73 pour la couverture des risques statutaires

Le Maire expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer pour l'adhésion à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 (2026-2029).

Le Conseil municipal :

DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe porté par le Cdg73 pour la couverture des risques statutaires (période 2026-2029),

APPROUVE la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Cdg73,

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée avec le Cdg73,

AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cette adhésion.

Aménagement de la forêt communale de Meyrieux-Trouet pour la période « 2025-2044 »

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le projet de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des forêts pour la période 2025-20244 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 263 ha 76 à 28 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Radar pédagogique :

Investissement par la commune pour un deuxième radar pédagogique. Celui-ci sera positionné à Trouet (avant le cimetière dans le sens « Meyrieux-Trouet/Saint-Paul).

Proposition approuvée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Repas des aînés : demande de devis en cours pour un restaurant pouvant accueillir 50 personnes.

Point sur Aménagement du cœur du village :

- Début des travaux le 6 janvier 2026.
- Emplacement provisoire des containers déchets : Crémaire

Questions diverses

- Appel aux dons en cours avec la Fondation du Patrimoine sur <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-de-trouet/103717> (possibilité de réductions fiscales)
- Réflexion pour mettre en place un nouveau radar pédagogique : accord à l'unanimité pour
- La mairie va acheter 2 sapins de Noël auprès de l'APE Meyrieux-Trouet/Verthemex
- Le Conseil d'école souhaite adhérer à l'association USEP pour la pratique de l'activité sportive scolaire. (Environ 500 euros comprenant adhésion du RPI et licences)
⇒ Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour adhérer à l'USEP 73
- Nouveau prestataire d'énergie pour la commune à partir de janvier 2026 : Octopus Energy

- Prochaines réunions du conseil municipal

- Jeudi 4 décembre 2025 à 20 heures
- Jeudi 8 janvier 2026 à 20 heures

La séance est levée à 23 heures

Le Maire,

Jean-Jacques DANTIN

Le secrétaire de séance

Annie LABEYE

